

## MF 35 A

Date de Préparation : 15.08.2016  
Révision : 0

Date de Révision : -  
MSDS No : GBF - 2157

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE / DU DISTRIBUTEUR

#### 1.1- Identification de la substance

Nom Commercial MF 35 A

#### 1.2- Utilisations identifiées et utilisations non recommandées de la substance ou du mélange

Utilisation identifiée Peinture de marquage routier à trois composants. Le produit combine la facilité d'application de la peinture de ligne de route froide et la longévité de la peinture de ligne de route thermoplastique.

Restriction sur l'utilisation Aucune information n'est disponible

#### 1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse SIGNATEKMA Boya ve Sinyalizasyon San.ve Tic. A.Ş.  
Kurtuluş Caddesi No:23 Yazıbaşı - Torbalı / İzmir  
Téléphone + 90 232 853 85 70  
Courriel + 90 232 853 73 79  
E-mail info@signatekma.com.tr

#### 1.4- Numéro d'appel d'urgence

Signatekma +90 532 505 00 23  
Centre de Premiers secours d'urgence 112  
Pompiers 110  
Centre Antipoison National 114

Centre Antipoison National 114



### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

**Classification Selon le Règlement SEA du 11/12/2013 et le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):**

Liquide Inflammable, Catégorie 2, H225  
Irritation Cutanée, Catégorie 2, H315  
Sensibilisant Cutané, Catégorie 1, H317  
Toxicité Spécifique Pour les Organes Cibles, Exposition Unique, Catégorie 3, H335

#### 2.2. Éléments de l'étiquetage:

**Selon le Règlement SEA du 11/12/2013 et le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP):**

**Pictogrammes de Danger**



Mot-indicateur

Danger

## MF 35 A

Date de Préparation : 15.08.2016  
Révision : 0

Date de Révision : -  
MSDS No : GBF - 2157

### Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeur facilement inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Provoque des réactions allergiques cutanées.
- H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

### Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes -Ne pas fumer
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 Mettre au sol et attacher le récipient et l'équipement récepteur.
- P241 Utiliser des matériaux antidéflagrant électrique / ventilation / allumage/./.
- P242 Utilisez uniquement des outils ininflammables.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P261 Éviter d'inhaler son pulvérisation/vapeur / spray.
- P264 Après manipulation laver soigneusement avec.....
- P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Ne pas enlever les vêtements souillés du lieu de travail
- P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

### Intervention

- P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou les cheveux): Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements souillés. Rincer votre peau avec de l'eau/douche.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Emmenez la personne souffrante à l'air frais et maintenez-la dans une position confortable pour qu'elle puisse respirer facilement.
- P312 Si vous sentez mal, Faire appel AU CENTRE ANTIPOISON NATIONAL au numéro de téléphone 114 ou à un médecin.
- P321 Intervention spéciale requise (voir l'étiquette)
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée : Obtenir de l'aide médicale/intervention.
- P333+P313 En cas d'irritation oculaire permanente : Obtenir de l'aide médicale/intervention.
- P362 Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser .....pour l'extinction

### Stockage

- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir l'emballage hermétiquement fermé.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir froid.
- P405 Stocker sous clé.

### Élimination

- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la législation locale.

### 2.3. Autre dangers:

Non Applicable

## MF 35 A

Date de Préparation : 15.08.2016  
Révision : 0

Date de Révision : -  
MSDS No : GBF - 2157

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2- Mélanges

Nom Chimique	EC No.	CAS No.	%	Classification
Méthacrylate de Méthyle	201-297-1	80-62-6	$10 \leq X < 25$	Infl. Liquide 2, H225
				Irrit. Cutanée 2, H315
				Sensib. Cutanée 1, H317
				BHOT Expos. Répétée. 3, H335
2-éthylhexylacrylate	203-080-7	103-11-7	$2,5 \leq X < 10$	Irrit. Cutanée. 2, H315
				Sensib. Cutanée. 1, H317
				BHOT Expos. Répétée 3, H335
				Chronique Aquatique 3, H412
Méthacrylate de 2-hydroxypropyle	213-090-3	923-26-2	$2,5 \leq X < 10$	Sensibil. Cutanée 1, H317
				Irrit. Oculaire 2, H319

Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer au chapitre 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1- Description des mesures des premiers secours

##### Indications générales

Si vous ne vous sentez pas bien, appeler le CENTRE ANTIPOISON NATIONAL au numéro de téléphone 114 ou le médecin.

##### Contact Cutané

Le contact pendant l'utilisation peut provoquer une irritation cutanée modérée. Évitez l'exposition prolongée de la peau au produit. Lavez la zone irritée abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, appeler un médecin, demander une assistance médicale. Ôter immédiatement tous les vêtements souillés et lavez-les avant de les réutiliser.

##### Contact Oculaire

Le contact avec le produit peut provoquer une grave irritation oculaire. En cas de contact oculaire avec le liquide, rincer l'œil affecté à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire est permanente : Obtenir de l'aide médicale/intervention.

##### Respiration

Emmenez la personne souffrante à l'air frais et maintenez-la dans une position confortable pour qu'elle puisse respirer facilement.

##### Ingestion

Il est peu probable que cela se produise dans des circonstances normales. Aucune irritation significative n'est observée.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1- Informations générales

Le produit est classé comme inflammable. Point d'éclair  $\leq 21$  °C

#### 5.2- Extincteurs

Utilisez un jet d'eau, une mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone. Ne jamais utiliser d'eau à des fins d'extinction.

#### 5.3- Dommages spéciaux causés par la substance ou le mélange

Pas disponibles

## MF 35 A

Date de Préparation : 15.08.2016  
Révision : 0

Date de Révision : -  
MSDS No : GBF - 2157

### 5.4- Conseils pour les équipes de lutte contre les incendies

Porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome pour l'extinction des incendies, si nécessaire.

### 5.5- Méthodes spéciales

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelle/flamme/surfaces chaudes.- Ne pas fumer. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures préventives contre les décharges statiques. Utiliser des matériaux antidéflagrant électrique / ventilation / allumage.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPARATION ACCIDENTELLE

### 6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence signées

Éviter le contact du produit avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurez-vous qu'il y a une bonne ventilation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### 6.2- Précautions environnementales

Recueillir l'eau contaminée/l'eau d'extinction. Récupérez le matériau déversé en l'entourant de matériaux absorbants ininflammables tels que du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomées et placez-le dans un récipient pour élimination conformément à la législation locale (Se référer au chapitre 13). Ne le laissez pas se mélanger à l'eau, au sol et aux eaux usées.

### 6.3- Méthodes et matériaux de conservation et de nettoyage

Cette substance est un déchet dangereux. Recueillir et emballer pour le recyclage ou l'élimination.

### 6.4- Références à d'autres chapitres.

Obtenir les informations sur l'utilisation sûre du chapitre 7. Obtenir les informations sur l'équipement de protection individuelle du chapitre 8. Obtenir les informations sur l'élimination du chapitre 13.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1- Informations Générales

Agir conformément aux dispositions du "Règlement Sur Les Précautions de Santé, de Sécurité et d'environnement Dans Les Travaux Avec Des Produits Chimiques" entré en vigueur après la publication dans le Journal officiel du 12/08/2013 numéroté 28733 " sur les mesures à prendre travailler avec des produits chimiques dans les travaux et les lieux de travail où les produits chimiques dangereux sont utilisés pour assurer la santé, la sécurité et l'environnement, il convient de veiller à planifier les méthodes de travail sur le lieu de travail et à prendre des mesures d'organisation.

### 7.2- Mesures pour une utilisation en toute sécurité

Assurez-vous que le lieu de travail est bien ventilé. Éviter tout contact prolongé avec les yeux et la peau. Laver soigneusement avec un détergent après la manutention.

### 7.3- Conditions pour un stockage sûr, comprenant les incompatibilités

Tenir à l'écart des solvants forts et de la chaleur excessive. Conserver dans un endroit fermé, sec et bien ventilé. Conserver dans son emballage d'origine. Prendre des mesures contre les décharges d'électricité statique. Le produit peut être chargé électro statiquement; porter des chaussures et des vêtements antistatiques. Protéger de toutes sortes de sources de feu et de chaleur, de la lumière du soleil. Ne pas fumer.

### 7.4- Utilisations finales déterminées

Peinture de marquage de route

## MF 35 A

Date de Préparation : 15.08.2016  
Révision : 0

Date de Révision : -  
MSDS No : GBF - 2157

### 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1- Valeurs Limites D'Exposition

##### Paramètres de contrôle

• Règlement Sur les Précautions de Santé et de Sécurité Lors des Travaux Avec des Substances Chimiques (TR):

Méthacrylate de Méthyle (80-62-6)	
TWA	50 ppm
STEL	100 ppm

#### 8.2- Contrôles d'exposition



Mesures Générales de Protection et d'Hygiène

Fermer hermétiquement le récipient. Laver vos mains à la fin du travail et lorsque vous faites une pause. Ne pas manger ni boire aucun aliment pendant l'utilisation de ce produit.

Protection respiratoire

Il n'y a pas besoin de protection respiratoire. Utiliser un masque conforme à la norme EN 143 le cas échéant.

Protection des Yeux / du Visage

Porter des lunettes de sécurité parfaitement adaptées aux yeux et conformes à la norme EN 166 avec protection latérale dans les zones où le risque d'éclaboussures est élevé. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire dans la zone de travail.

Protection des mains

Porter des gants en néoprène ou en nitrile conformément à la norme EN 374. La crème protectrice peut être appliquée avant de commencer le travail. Le nettoyage à la crème ne doit pas être effectué après un contact avec de la peinture.

Protection corporelle

Porter des vêtements de travail conformes aux normes EN 465 ou EN 467 et des chaussures de travail conformes aux normes EN 347 le cas échéant.

#### 8.3- Contrôles de L'Exposition Environnementale

Les dispositions de la législation actuelle en matière de protection de l'environnement doivent être pleinement respectées.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales:

État physique	Liquide
pH	Non Déterminé
Point d'Ébullition, °C	Non Déterminé
Point d'Éclair, °C	≤ 21 °C.
Pression de vapeur (hPa) (20°C)	Moins de 110 kPa (1.10)
Densité @ 20°C, gr/m3	> 1
Solubilité dans l'eau @ 20°C	Insoluble.

#### 9.2- Autres informations:

Point de fusion, °C	Non Déterminé
Température de décomposition, °C	Non Déterminé
Auto-inflammabilité °C	Non Déterminé

## MF 35 A

Date de Préparation : 15.08.2016  
Révision : 0

Date de Révision : -  
MSDS No : GBF - 2157

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1- Réactivité

La substance est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

#### 10.2- Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales, les réactions qui peuvent survenir ne sont pas dangereuses.

#### 10.3- Conditions à éviter

Ne pas exposer à des matières incompatibles.

#### 10.4- Substances à éviter

Éviter les acides forts et les solutions alcalines qui endommageront l'aspect de surface du matériau.

#### 10.5- Produits de décomposition dangereux

Le produit de la décomposition thermique peut contenir divers oxydes de carbone libérés.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1- Informations sur les effets toxiques

Toxicité aiguë : Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible.

Composants:

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
Oral	LD50: > 9400 mg/kg
Respiration	LC50: LC100 :16000 ppm (4 h)
Cutané	LD50: > 5000 mg/kg
2-éthylhexylacrylate (103-11-7)	
Oral	LD50: 5766 mg/kg
Respiration	LC50: > 7713 mg/l (30 min)
Cutané	LD50: > 12000 mg/kg

#### 11.2- Abrasif et irritant

Lésion / irritation oculaires graves	Aucune donnée n'est disponible.
Abrasion/irritation de la peau	Provoque une irritation de la peau
Sensibilité de la peau	Aucune donnée n'est disponible.
Sensibilisation respiratoire	Aucune donnée n'est disponible.
Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

#### 11.3- Effets chroniques

Cancérogénicité : Non listé dans ACGIH, IARC ou NTP.

#### 11.4- Autres Effets Toxiques

Mutagénicité	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée n'est disponible.
Épidémiologie	Aucune donnée n'est disponible.
Téatogénicité	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité Spécifique Pour les Organes Cibles - Exposition Unique	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité Spécifique Pour les Organes Cibles – Exposition Répétée	Aucune donnée n'est disponible.

## MF 35 A

Date de Préparation : 15.08.2016  
Révision : 0

Date de Révision : -  
MSDS No : GBF - 2157

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1- Toxicité

Aucune donnée sur le produit n'est disponible.

Composants:

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
Toxicité aiguë pour les poissons	LC50: 350 mg/l (48 h)
Toxicité aiguë pour la daphnie	EC50: 1760 mg/l (24 h)
Toxicité aiguë pour les algues	LC50: 170 mg/l (96 d)
2-éthylhexylacrylate (103-11-7)	
Toxicité aiguë pour les poissons	LC50: 5,2 mg/l (96 h)
Toxicité aiguë pour la daphnie	EC50: 1,3 mg/l (48 h)
Toxicité aiguë pour les algues	LC50: 1,71 mg/l (72 h)

#### 12.2- Permanence et décomposition

Aucune donnée n'est disponible

#### 12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible

#### 12.4- Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible

#### 12.5- Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible

#### 12.6- Autres effets négatifs

Aucune donnée n'est disponible

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1- Méthodes de traitement des déchets

Le matériau est non dangereux et aucun processus spécial n'est requis pour son élimination. Tout écoulement du produit dans les égouts doit être évité. L'élimination dans le stockage doit être conforme aux réglementations fédérales, nationales et locales.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### (ADR/RID) Transport terrestre

14.1- Numéro UN	UN1263
14.2- Nom de transport de UN approprié	PEINTURE
14.3- Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4- Groupe d'emballage	III
14.5- Dommages environnementaux	Non nocif pour l'environnement.
14.6- Transport en vrac conformément annexe II MARPOL 73/78 et code IBC	Pas applicable

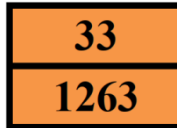


## MF 35 A

Date de Préparation : 15.08.2016  
Révision : 0

Date de Révision : -  
MSDS No : GBF - 2157

Quantité exceptionnelle (ADR/RID) : 5 L  
Code citerne (ADR/RID) : LGBF  
Véhicule pour le transport de citerne : FL  
Code tunnel : 2 (D/E)  
Identification des dangers No. : 33  
Panneaux oranges :



### (Code IMDG) Transport maritime

14.1- Classe(s) de danger pour le transport : UN1263  
14.2- Nom de transport UN approprié : PEINTURE  
14.3- Classe(s) de danger pour le transport : 3  
14.4- Groupe d'emballage : III  
14.5- Dommages environnementaux : Non nocif pour l'environnement.  
14.6- Transport en vrac conformément annexe II MARPOL 73/78 et code IBC : Pas applicable  
Quantité classée (IMDG) : LQ  
EmS No (Incendie) : F-E  
N\*FS (En vrac) : S-E



### Transport aérien (ICAO-IATA/DGR)

14.1- Numéro UN : UN1263  
14.2- Nom de transport UN approprié : PEINTURE  
14.3- Classe(s) de danger pour le transport : 3  
14.4- Groupe d'emballage : -  
14.5- Dommages environnementaux : Non nocif pour l'environnement.  
14.6- Transport en vrac conformément annexe II MARPOL 73/78 et code IBC : Pas applicable



## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRE

### 15.1- Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Cette fiche de données de sécurité a été préparée/approuvée par un personnel expert accrédité et certifié conformément aux exigences du règlement sur les fiches de données de sécurité relatives aux substances et mélanges dangereux (13/12/2014-29204) et au règlement (CE) n° 1907/2006.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### 16.1- Termes R et H concernées (nombre et texte intégral):

**H225** Liquide et vapeur facilement inflammables.  
**H315** Provoque une irritation cutanée  
**H317** Provoque des réactions allergiques cutanées.  
**H335** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.  
**H412** Effet nocif durable sur le milieu aquatique.



## MF 35 A

Date de Préparation	: 15.08.2016	Date de Révision	: -
Révision	: 0	MSDS No	: GBF - 2157

### 16.2- Fiche de Données de Sécurité est Préparé/ Éditée / Publiée Par:

**Date de Préparation** : 15.08.2016  
**Préparé en Référence du Certificat** : TSE GBF-1813

### 16.3- Abréviations

ADR : Convention Européen sur le Transport des Marchandises Dangereuses par Route  
CAS No : Numéro d'enregistrement du service des substances chimiques  
EC No : Numéro d'inventaire européen des substances chimiques  
EC50 : Concentration produisant un certain effet dans des conditions spécifiées chez 50 % des organismes testés  
IATA : Association des Transports Aériens Internationaux  
ICAO : Institution de l'Aviation Civile Internationale  
IMDG : Règles Maritimes Internationales pour les Marchandises Dangereuses  
LC50 : Concentration de substance requis dans l'air pour tuer 50% des animaux de test  
LD50 : Quantité de substance requis à administrer en une seule fois pour tuer 50% des animaux d'essai  
REACH : Règlement de l'Union Européenne sur la Classification, l'Étiquetage et l'Emballage des Produits chimiques  
SEA : Règlement sur la Classification, l'Étiquetage et l'Emballage des Produits Chimiques du 11.12.2013  
STEL : Limite d'exposition à court terme  
TWA : Moyenne Pondérée Dans Le Temps

### 16.4- Informations Complémentaires:

Cette fiche de données de sécurité a été préparée à partir des informations obtenues de l'entreprise propriétaire du produit. Les informations fournies dans ce document sont basées sur les meilleures informations disponibles. Ces informations s'appliquent uniquement à la substance/produit formulé spécifié.

Les informations fournies dans ce document ne constituent pas une garantie/caution pour les caractéristiques du produit et ne constituent pas un accord juridiquement contraignant/une relation juridique contractuelle. Ce document complète les documentations techniques, mais ne peut pas les remplacer. Les informations fournies sont assis sur notre connaissance de ce produit disponible au moment de la publication. Il a été fourni sur la base de la bonne foi.

SIGNATEKMA Boya ve Sinyalizasyon San. ve Tic. A.Ş. n'accepte aucune responsabilité sur le produit et pour les documents et informations fournis pour des matériaux similaires non produits ou fournis par elle-même